

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux
Proposition d'aide pour les travaux de
rénovation des gymnases intercommunaux
de LAUTERBOURG et de SELTZ**

Rapport n° CP/2019/256

Service gestionnaire :
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en oeuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet vise à renforcer l'offre sportive à destination des collégiens de Lauterbourg et de Seltz et s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes" et "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public".

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin une contribution financière pour la rénovation des gymnases intercommunaux de Lauterbourg et de Seltz.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord le 21 février 2018.

La Communauté de Communes est compétente pour la gestion et l'entretien des gymnases mis à disposition des collèges de Lauterbourg et de Seltz. Ces deux équipements sportifs étant vieillissants et non accessibles aux personnes à mobilité réduite, la Communauté de Communes a lancé un programme de rénovation et de mise en accessibilité. Les communes de Lauterbourg et de Seltz mettent également à disposition des collégiens leurs équipements sportifs communaux.

La co-construction engagée dans le cadre du contrat départemental a permis d'enrichir le programme initial de travaux. En effet, la Communauté de Communes a intégré des besoins exprimés par les enseignants d'Education Physique et Sportive (EPS) du collège de Lauterbourg et par la Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (DFMJC) d'Alsace.

Cette dernière, qui utilise les gymnases intercommunaux pour les activités du Service Animation Jeunesse de la Communauté de Communes, a d'ailleurs accepté de participer financièrement à l'acquisition de matériel sportif.

1) La rénovation du gymnase de Lauterbourg

Les travaux portés par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin consistent à :

- remplacer le sol sportif pour un produit plus performant et disposant d'un meilleur amorti ;
- créer deux espaces d'évolution distincts grâce à l'installation d'un rideau de séparation ;
- remplacer l'éclairage par des leds, plus lumineux et économiques ;
- traiter l'acoustique des murs intérieurs ;
- renouveler le matériel sportif lourd (buts de basket, tapis de gymnastique...)

Le coût de cette première phase de travaux s'élève à 219 258 € HT :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Menuisère intérieure	90 570 €	CdC Plaine du Rhin	173 373 €
Revêtement de sols	67 792 €	FDMJC d'Alsace	2 000 €
Peinture	6 286 €	Département du Bas-Rhin	43 885 €
Maître-d'œuvre	13 500 €		
Mission CSPS	599 €		
Alimentation électrique	1 084 €		
Rideau de séparation	15 250 €		
Matériel de sport	4 682 €		
Remplacement des luminaires	19 495 €		
TOTAL	219 258 €	TOTAL	219 258 €

Il est proposé d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, une aide de 20% soit 43 885 € à ce projet.

2) La restructuration des vestiaires du gymnase de Lauterbourg

Les actuels vestiaires sont largement surdimensionnés. Ils font près de 90 m² chacun. Ce dimensionnement a permis à la Communauté de Communes d'envisager leur restructuration afin de créer quatre espaces distincts.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à 258 800 € HT :

Dépenses HT		Recettes (engagements confirmés)	
Travaux	208 800 €	CdC Plaine du Rhin	207 040 €
Divers	50 000 €	Département du Bas-Rhin	51 760 €
TOTAL	258 800 €	TOTAL	258 800 €

Il est proposé d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, une aide de 20% soit 51 760 € à ce projet.

La Communauté de Communes s'engage à :

- réaliser l'ensemble des travaux décrits ci-dessus ;
- garantir collègue au Georges Holderith de Lauterbourg l'accès :
 - au gymnase intercommunal de Lauterbourg,
 - au plateau sportif contiguë au gymnase,
- étudier toute nouvelle demande de créneau formulée par une association sportive en allongeant si nécessaire les plages horaires d'ouverture du gymnase de Lauterbourg, notamment en soirée et le week-end.

Par ailleurs, dans le cadre de la co-construction, la Commune de Lauterbourg s'engage à :

- mettre gratuitement à disposition du collège Georges Holderith les espaces sportifs de la salle polyvalente de la Lauter pour compléter un éventuel besoin de créneaux, en complément du gymnase intercommunal,
- mettre gratuitement à disposition du collège Georges Holderith les installations sportives de plein air du stade (piste d'athlétisme, terrain de football d'entraînement...);

Les créneaux mis à disposition répondront aux besoins identifiés par le collège pour l'enseignement de l'EPS, pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et, le cas échéant, des sections sportives scolaires.

3) La mise en accessibilité du gymnase de Seltz

Les travaux consistent à :

- mettre en accessibilité les sanitaires ;
- remplacer les panneaux de basket

Le coût estimatif de ce projet s'élève à 60 224 € HT :

Dépenses		Recettes (engagements confirmés)	
Mise en accessibilité PMR des sanitaires	50 000 €	CdC Plaine du Rhin	48 179 €
Remplacements des paniers de basket	10 224 €	Département du Bas-Rhin	12 045 €
TOTAL	60 224 €	TOTAL	60 224 €

Il est proposé d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, une aide de 20% soit 12 045 € à ce projet.

La Communauté de Communes s'engage à :

- réaliser l'ensemble des travaux décrits ci-dessus ;

- garantir au collège Charles-de-Gaulle de Seltz l'accès au gymnase intercommunal de Seltz ;
- étudier toute nouvelle demande de créneau formulée par une association sportive en allongeant si nécessaire les plages horaires d'ouverture du gymnase intercommunal de Seltz, notamment en soirée et le week-end.

Par ailleurs, dans le cadre de la co-construction, la Commune de Seltz s'engage à mettre à disposition du collège Charles-de-Gaulle l'Espace sportif de la Sauer ainsi que les espaces sportifs de plein air (piste d'athlétisme, terrain de football en gazon synthétique, terrains de football d'entraînement en herbe...).

Les créneaux mis à disposition répondront aux besoins identifiés par le collège pour l'enseignement de l'EPS, pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et, le cas échéant, des sections sportives scolaires.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	78 534 608,00 €	107 690,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Nord, le projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens de Lauterbourg et de Seltz s'appuyant sur la rénovation des gymnases intercommunaux porté par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse ;

- d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et les communes de Lauterbourg et de Seltz, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

- d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant total de de 107 690 € à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin au titre du Fonds de développement et d'attractivité, réparti comme suit :

- *pour la rénovation du gymnase de Lauterbourg : 43 885 € ;*
- *pour la restructuration des vestiaires du gymnase de Lauterbourg : 51 760 € ;*

- *pour la mise en accessibilité du gymnase de Seltz : 12 045 € ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs situés à Lauterbourg à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, la commune de Lauterbourg et le collège Georges Holderith de Lauterbourg, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;*
- *d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs situés à Seltz à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin, la commune de Seltz et le collège Charles de Gaulle de Seltz, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY